

RÈGLEMENT RCA16 210003

AVIS est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA16 210003

Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 octobre 2016.

QUE copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée situé au 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 12 octobre 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement